

Contribution de Vivre et Agir en Maurienne au PLU de Saint-Julien-Mont-Denis Modification simplifiée n°2

Cette modification concerne le projet cœur de bourg et les adaptations réglementaires dans le but de favoriser la réalisation des projets.

Dans cet esprit, nous souhaitons que la zone sur laquelle opère le maraîcher Louis-Abel Alary ait vocation à favoriser la réalisation de ses projets en cohérence avec le PADD du SCoT Maurienne approuvé dans son défi 2 : « *confirmer l'espace agricole comme une composante identitaire de la Maurienne* » (PADD p.12) dont le résumé non technique page 32 stipule :

6.5 CONFIRMER L'ESPACE AGRICOLE COMME UNE COMPOSANTE IDENTITAIRE DE LA MAURIENNE TOUT EN CONFORTANT LE ROLE ECONOMIQUE DE L'AGRICULTURE RURALE, ALPINE ET SOLIDAIRE DE MAURIENNE.

Le SCoT vise à préserver et accompagner le fonctionnement du système agro-pastoral de la Maurienne. Le principe directeur est la préservation et la pérennisation des espaces agricoles stratégiques

Les objectifs poursuivis sont :

- Préserver le foncier agricole stratégique
- Reconquérir les terres agricoles à forts enjeux
- Veiller sur les espaces vulnérables
- Maintenir un modèle agricole durable en Maurienne et le diversifier

• **Préservation du foncier stratégique :**

Le SCoT s'appuie sur une démarche « ERC » (**Eviter, réduire, compenser**) pour rendre opérationnelle les objectifs de préservation et de maintien du modèle agricole Maurienne

Les collectivités locales s'engagent à impulser un dialogue sur leur territoire, afin d'identifier, quantifier et qualifier les espaces agricoles stratégiques et d'assurer un lien avec les professionnels pour tout document d'urbanisme local...

• **Diversifier le modèle agricole et développer les circuits courts**

Certaines terres agricoles délaissées par la filière élevage – Beaufort (tènement de petite taille, éloignement d'un siège d'exploitation, pente...) peuvent s'avérer très intéressantes pour d'autres productions agricoles.

En s'appuyant sur une agriculture organisée et sur des produits phares, le DOO met l'alimentation au cœur d'une démarche de valorisation des ressources du territoire.

Pour cela, il fixe l'objectif de **diversifier les productions locales** (maraîchage, vignes, volailles) et d'élargir le panier de produits transformés (ex : confiture, charcuterie, miel...).

L'exploitation de Louis-Abel Alary assure une production maraîchère bio de qualité vendue en circuit court à la grande satisfaction de ses clients. Il a bénéficié de subventions du programme Leader, souhaite développer son activité et la rationaliser par l'élaboration de serres supplémentaires et d'un bâtiment agricole lui permettant d'éliminer les installations provisoires peu pertinentes.

Les terrains cultivés « *correspondent aux secteurs équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique...* » comme le stipule page 16 le règlement du PLU pour les zones **A**. Or, la zone **Aj** pour jardins, fauches et pâturages, où seuls les abris de jardins sont autorisés, n'est pas adaptée à l'activité de Louis-Abel Alary.

La zone **Aa** en revanche, autorise :

- *Les constructions, installations et équipements à usage d'activité agricole, à condition que leur implantation soit indispensable à l'activité projetée.*
- *Les constructions à usage d'habitation de l'exploitant agricole, à condition qu'elles soient implantées à proximité immédiate de bâtiments d'exploitation agricole existants pour former un ensemble, avec un accès commun.* (règlement p.12)

Donc, la zone **Aa** permet d'envisager l'extension et la pérennisation de l'activité maraîchère actuelle.

Notre association dont l'objet est la préservation de l'environnement et de la qualité de vie en Maurienne, soutient l'activité agricole locale de qualité, les circuits courts et prie instamment le conseil municipal de Saint-Julien-Mont-Denis et la 3CMA de classer cette zone cultivée en Aa afin de sauvegarder un mode d'alimentation exceptionnel pour notre vallée.

Saint Michel de Maurienne, le 5 juillet 2021

Annie Collombet et Philippe Delhomme coprésidents

